

Séance ordinaire du 14 avril 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le mardi 14 avril 2020 à compter de 19 h 30, à huis clos en visioconférence, en vertu de l'arrêté ministériel par la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication, le tout, en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus). La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, à laquelle sont présents:

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Madame Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Monsieur Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Monsieur André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Monsieur Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Monsieur Gilbert Viens
Conseiller, district électoral n° 6	Monsieur Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Le maire souhaite la bienvenue.

Résolution 2020-04-162

Procès-verbaux des 10 et 16 mars et des 2 et 9 avril 2020 / Adoption

Considérant qu'une copie des procès-verbaux des séances des 10 et 16 mars ainsi que des 2 et 9 avril 2020 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'approuver les procès-verbaux des séances des 10 et 16 mars ainsi que des 2 et 9 avril 2020 tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-04-163

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 54 684 à 54 698	293 951,19 \$
54 790 à 54 882	
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 54 886 à 54 997	197 358,85 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n ^{os} 0FD000039 à 0FD000040	11 967,27 \$

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 avril 2020

Résolution 2020-04-164

Dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs 2019

La trésorière, M^{me} Micheline Quilès, procède au dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'année 2019, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Résolution 2020-04-165

Dépôt de document

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Acquisition de deux (2) ordinateurs pour le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) auprès de Logimax Service informatique de Saint-Césaire pour le prix de 1 790 \$ plus les taxes.

Résolution 2020-04-166

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que M. Denis Chagnon, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 14 avril 2020 au 9 juin 2020 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que M. Denis Chagnon soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-04-167

Règlement n° 2020-269-01 modifiant le règlement n° 2020-269 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2020 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 2020-269-01 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que celui-ci est publié sur le site internet de la Ville, au bénéfice du public en général;

Considérant l'avis de motion donné par la résolution 2020-04-161 pour le règlement intitulé « « Règlement n° 2020-269-01 modifiant le règlement n° 2020-269 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2020 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé » »;

Séance ordinaire du 14 avril 2020

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le règlement intitulé « règlement n° 2020-269-01 modifiant le règlement n° 2020-269 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2020 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé », soit et il est adopté.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-04-168

Avis de motion pour le règlement n° 2020-277 concernant la division du territoire de la Ville de Saint-Césaire en 6 districts électoraux et abrogeant le règlement n° 131

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 2020-277 concernant la division du territoire de la Ville de Saint-Césaire en 6 districts électoraux et abrogeant le règlement n° 131 » est déposé en même temps que le présent avis de motion et, qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus), publié, au bénéfice du public en général, sur le site internet de la Ville :

Avis de motion est donné par **Michel Denicourt**, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « règlement n° 2020-277 concernant la division du territoire de la Ville de Saint-Césaire en 6 districts électoraux et abrogeant le règlement n° 131 ».

Résolution 2020-04-169

Projet de règlement n° 2020-277 concernant la division du territoire de la Ville de Saint-Césaire en 6 districts électoraux et abrogeant le règlement n° 131 / Adoption

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant l'avis de motion donné par la résolution 2020-04-168 du règlement intitulé « règlement n° 2020-277 concernant la division du territoire de la Ville de Saint-Césaire en 6 districts électoraux et abrogeant le règlement n° 131 »;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu :

Que le projet de règlement intitulé « règlement n° 2020-277 concernant la division du territoire de la Ville de Saint-Césaire en 6 districts électoraux et abrogeant le règlement n° 131 » soit, et est adopté;

Séance ordinaire du 14 avril 2020

Qu'une assemblée publique sur ledit projet de règlement ait lieu, conformément à l'article 18 la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ. c. E-2.2) si le nombre d'oppositions dans le délai fixé est égal ou supérieur à 100 électeurs. Le cas échéant, cette assemblée publique serait tenue par tout moyen de communication disponible à la Ville pour les électeurs de la Ville de Saint-Césaire, afin d'éviter tout rassemblement en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus).

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-04-170

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières / Avis favorable

Considérant que l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3) stipule que la commission scolaire doit consulter toutes municipalités ou communautés métropolitaines, dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, concernant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire;

Considérant que les élus de la Ville de Saint-Césaire ont pris acte du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour les années 2020-2023;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire donne un avis favorable au plan triennal 2020-2023 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières en référence au document daté du 27 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

Le point 11 de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2020-04-171

Poste de pompier / Démissions

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le Conseil municipal accepte les démissions de :

- M. Philippe Vigneault
- M. Sébastien D'Amour

comme pompiers à temps partiel pour le service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire, lesquelles démissions sont effectives respectivement, depuis le 19 mars 2020 et à compter du 20 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 avril 2020

Résolution 2020-04-172

Promotion au poste de pompier éligible / Nomination

Considérant la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire (SPSC), dont la période de probation est complétée à l'égard de M. Frédéric Bergeron;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de confirmer la désignation de M. Frédéric Bergeron à titre de pompier à temps partiel éligible, laquelle désignation est effective ce 14 avril 2020 avec les ajustements salariaux au taux en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-04-173

Règlement n° 134-02 pour modifier le règlement n° 134 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et ses amendements / Adoption

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant l'avis de motion donné par la résolution 2020-04-158 pour le règlement intitulé « règlement n° 134-02 pour modifier le règlement n° 134 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et ses amendements »;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu :

Que le projet de règlement intitulé « règlement n° 134-02 pour modifier le règlement n° 134 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et ses amendements » soit, et est adopté;

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-04-174

Cour municipale commune de Saint-Césaire - Fermeture administrative de dossiers / Autorisation

Considérant la lourdeur de la procédure établie pour la fermeture administrative des dossiers de la Cour municipale, sous réserve des pouvoirs du juge municipal, pour le retrait de constats d'infractions selon certaines circonstances;

Considérant les recommandations de M^{me} Francine Gendron, greffière de la Cour municipale commune de Saint-Césaire, indiquant qu'il y a lieu

Séance ordinaire du 14 avril 2020

d'optimiser les ressources du greffe de la Cour municipale de Saint-Césaire quant à la fermeture de dossiers par le greffier en charge de ladite Cour;

Considérant le rapport soumis par la greffière de la Cour municipale commune de Saint-Césaire;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

D'autoriser la greffière de la Cour municipale commune de Saint-Césaire à procéder à la fermeture administrative des dossiers de la Ville de Saint-Césaire, selon la liste soumise comportant les dossiers de la Ville de Saint-Césaire, dans les circonstances suivantes :

- Le dossier a plus de 10 ans et le contrevenant est introuvable;
- Le dossier a plus de 10 ans et le contrevenant est à l'extérieur du Québec ou du Canada;
- Le contrevenant est décédé;
- La compagnie contrevenante est inexistante (fermée, pas d'adresse, ouverte sans activité);
- Les frais de recouvrement sont plus élevés que le solde à percevoir du contrevenant.

Que toute fermeture d'un dossier de la Ville de Saint-Césaire soit acceptée par écrit par la greffière de la Cour municipale commune de Saint-Césaire, le tout tenu dans un registre ouvert à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2020-04-175

Poste de journalier classe 1 au service des Travaux publics / Permanence

Considérant que M. Kevin Binette a été embauché le 23 septembre 2019 au poste de journalier classe 1 au service des Travaux publics de la Ville de Saint-Césaire et que sa période de probation est maintenant terminée;

Considérant la recommandation de la responsable du service des Travaux publics, M^{me} Dominique Arpin;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'accorder la permanence à M. Kevin Binette au poste de journalier classe 1 au service des Travaux publics de la Ville de Saint-Césaire, rétroactivement au 23 mars 2020 avec tous les avantages rattachés à ce poste col bleu, temps plein.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-04-176

Union des municipalités du Québec (UMQ) – Regroupement d’achats de l’UMQ pour le chlorure de sodium (sel de déglacage) saison 2020-2021 / Mandat

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d’appel d’offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l’achat de matériel;
- précisent que les règles d’adjudication des contrats par une municipalité s’appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l’UMQ s’engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l’UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le Conseil d’administration de l’UMQ;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d’appel d’offres préparé par l’UMQ;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la Ville de Saint-Césaire confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d’appel d’offres pour adjudger un contrat d’achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) nécessaire aux activités de la Ville, pour la saison 2020-2021;

Que pour permettre à l’UMQ de préparer son document d’appel d’offres, la Ville de Saint-Césaire s’engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d’information et en la retournant à la date fixée;

Que la Ville de Saint-Césaire confie, à l’UMQ, le mandat d’analyse des soumissions déposées et de l’adjudication des contrats;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Saint-Césaire s’engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Séance ordinaire du 14 avril 2020

Que la Ville de Saint-Césaire reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes pour la saison 2020-2021. Ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire signé et certifié conforme de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2020-04-177

Poste d'inspecteur en bâtiments et environnement / Permanence

Considérant que M. Nicolas Vigneault a été embauché le 11 octobre 2019 au poste d'inspecteur en bâtiments et environnement au service de l'Urbanisme de la Ville de Saint-Césaire et que sa période de probation est maintenant terminée;

Considérant la recommandation du responsable du service de l'Urbanisme, M. Jonathan Massicotte;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'accorder la permanence à M. Nicolas Vigneault au poste d'inspecteur en bâtiments et environnement du service de l'Urbanisme de la Ville de Saint-Césaire, et ce rétroactivement au 11 avril 2020 avec tous les avantages rattachés à ce poste temps plein.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

2020-04-178

Application des règlements n° 134 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et amendements et n° 152 sur la circulation et amendements / Désignation à titre d'agent de la sécurité publique

Considérant le recours à l'entreprise 9402-2266 Québec inc. MRC Sécurité de Saint-Hubert lors d'événements ponctuels et/ou spéciaux;

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que M^{me} Karoll-Anne Blais et MM. Sébastien Rusbult, Régent Bourgeois, Gabriel Giroux et Sébastien Poupart, tous de l'entreprise 9402-2266 Québec inc. MRC Sécurité de Saint-Hubert, soient et sont désignés à titre d'agent de la sécurité publique pour l'application de la réglementation municipale pour le règlement n° 134 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et amendements ainsi que pour la sécurité routière du territoire de la Ville de Saint-Césaire en

Séance ordinaire du 14 avril 2020

vertu du règlement municipal n° 152 sur la circulation et le stationnement et amendements.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Période de questions

Fin de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2020-04-163, 2020-04-165, 2020-04-172, 2020-04-173, 2020-04-174
2020-04-176, 2020-04-177 et 2020-04-178.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe